

## **ENJEU SÉCURITÉ - Insécurité et pouvoir politique : six questions**

*- L'animateur de radio et de télévision Bruno Guillon a subi un home-jacking à Tessancourt-sur-Aubette. Il a été séquestré avec sa femme et leur fils de 14 ans par quatre individus. Assiste-t-on à une multiplication de ce type de cas depuis une dizaine d'années ?*

LE système français de comptage des infractions (crimes et délits) est antédiluvien ; les catégories nouvelles d'infractions (comme les braquages de domiciles) y sont mal décomptées ; elles peuvent être rangées diversement d'un commissariat ou d'une gendarmerie à l'autre. Tout ce système dit "État 4001" est inadapté, ne répond plus aux besoins d'une population accablée par une multitude d'attaques visant des catégories peu protégées par le lobbying communautaire : gens âgés, agriculteurs, etc. Mais empiriquement, la lecture de la presse locale partout en France le montre : les braquages de domiciles tout comme les fraudes à la "fausse qualité" (faux employés de mairies, faux policiers dupant et dépouillant des gens âgés ou fragiles) sont bien plus nombreux depuis environ sept à dix ans.

*- Le 3 mai, une handicapée de 83 ans, aurait été violée à son domicile à La Courneuve, en Seine-Saint-Denis. À Cherbourg, le 4 août, une femme de 29 ans aurait aussi été violée chez elle par un homme de 18 ans. Un autre homme est mis en cause pour faits similaires, dans la nuit du lundi 7 août à Paris. Vivons-nous une augmentation du nombre de viols à domicile ? Quelle est la tendance depuis ces dix dernières années ?*

Là encore, on en est réduit à la recherche empirique, faute de statistiques sérieuses, couvrant bien ces catégories nouvelles d'infractions. Qui plus est, l'antiracisme de salon des médias asservis fait que, d'ordinaire, l'origine de ces violeurs ou agresseurs est cachée. Aujourd'hui, seuls sont prises en comptes sérieusement les infractions touchant des catégories protégées par des lobbies spécifiques. Les autres sont négligés par les médias, donc souvent par une police et une justice dont les ministres, faute de résultats probants, visent à satisfaire ceux dont la puissance médiatique les menace.

*- Les chiffres publiés par le ministère de l'Intérieur sont-ils fiables ? On sait que certains individus ne portent pas plainte. Dès lors, quid des données de victimologie, parfois plus pertinentes en raison des infractions non recensées par la justice ?*

L'appareil d'État titube ces dernières années, entre cynisme et mensonges. À commencer par le président Macron qui récemment, quand on évoque devant lui le laxisme de la justice, ose répondre qu'on ne peut dire ça, quand les prisons sont

pleines. Mais pourquoi le sont-elles ? M. Macron, arrivant au pouvoir en 2017, avait promis 15 000 places de plus de prison - un minimum quand la population (notamment immigrée) augmente. Immigrés : 10% de la population et jusqu'à 30% de mises en cause pour certains crimes. Or là, d'ici la fin du second quinquennat de M. Macron, à peine 3 000 places de prison nouvelles seront ouvertes. Dès le sommet de l'État, le cynisme règne.

Un cran au-dessous, avec M. Darmanin, on passe au mensonge. Songez que le ministère de l'Intérieur annonce en 2022 environ 280 000 cambriolages (de particuliers) alors qu'à prendre tous les locaux cambriolés (commerces, hangars, fermes, locaux officiels, usines, banques, etc.) on en a en réalité (nous avons fait refaire les calculs par des statisticiens, avec les logiciels mêmes de l'INSEE) plus de 512 000 par an ; plus de 1 400 effractions par JOUR. M. Macron et ses ministres se moquent du domaine régalien, ou le méprisent.

*- Que font les pouvoirs publics pour tenter d'enrayer la situation ? Est-elle hors-contrôle ?*

De la communication, des déclarations en l'air, de futiles "opérations coup de poing", une lutte fictive contre la drogue, dont le trafic ne n'est jamais bien si porté. Preuve : si les trafiquants se faisaient confisquer une part sérieuse de leurs stupéfiants, leurs prix augmenteraient (autant de demande, offre plus rare) ; or là, ce prix BAISSÉ : la cocaïne perd environ 30%, de 80 à 60 euros/gramme, en deux ans.

*- Quelle est la réponse pénale face à ces auteurs de crimes et délits ? Est-elle adaptée ?*

Le code pénal existe ; il n'est seulement plus appliqué par une justice en perdition - dont en plus ! Le ministre est mis en examen pour de sérieuses affaires, ce dont tout le monde, M. Macron en tête, se moque. Comment rendre la justice "au nom du peuple français" quand on reçoit ses directives d'un individu menacé d'un sort judiciaire funeste ? M. Macron jouit de ce genre de provocations, qu'il multiplie depuis le début de son quinquennat : affaire Benalla, gilets jaunes, etc. La justice ne se rend pas sous vide ; le contexte importe : là, tout est fait pour apaiser les voyous en ignorant le besoin de justice et d'ordre des plus faibles.

*- Que pourraient faire de plus les pouvoirs publics pour mettre fin à ces problématiques ?*

Comme dit cent fois, faire appliquer le code pénal par une justice régénérée et pilotée par des gens décents, pas par des aventuriers ou des filous. L'actuel pouvoir corrompu craint ses forces de sécurité et sa justice, sans cesse plus ligotés et étouffés pour empêcher, au fond, qu'ils ne nuisent au président, ses ministres et leurs séides. Ces individus remplacés par des ministres honnêtes, loin du cloaque des Duhamel, Bigorgne, Cahuzac et tant d'autres ; reprenant en main des forces de l'ordre et une justice qui, pour l'essentiel, aspirent à l'ordre ; l'insécurité sera en quelques mois ramenée sous le seuil de l'insupportable, au-dessus duquel elle trône aujourd'hui. ■